ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw IBAN:

TVA BE0647601296 http://www.inspectbelgium.be

Avenue Eiffel, 8

No Client: 00005668 Mission: 31762

Client / Entreprise: Home-Connections ID Externe:

Adresse: Parvis Saint Henri 16, 1200

Woluwe-Saint-Lambert

Ref.PV precedent.:

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

Marque: Pafal



Num. rapport: 20220008298-V.1

## RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE EXISTANTE

#### **GENERALITE**

Type d'installation: Existante

Lieu d'inspection: Rue Dautzenberg 40, 1050 Ixelles

Etage: 3

Référence: Livre I Chapitre 6.5. Date d'inspection: 11/08/2022

Inspecteur: Alein KOLUKISAOGLU

Propriete de: Paul de Moffarts

Pers.Cont.:

Documents de référence:

Type de locaux: Appartement Type d'inspection: Visite de contrôle

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460

info@inspectbelgium.be

TVA: BF0715553459 Date d'emission: 2022-08-18

Contact:

**Autres Reglements:** 

Prochain contrôle au plus tard le:11/08/2047 ou dans un délai de:299 mois

Installateur: Home-Connections T.V.A.: BE0715553459

tel.:

## **DETAILS DU POINT DE FOURNITURE**

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: SIBELGA

Numero EAN: Compteur: 16142192

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds) Tension de serv.: 3N400V I max. instal.: 25A

Liaison comptage-coffre de repart. Type de cable: XVB Nature du courant: Alternatif

Prot. princ. branchement: aut. 4p 25A

Index II:

Nombre de cond.: 4 Section: 10 mm<sup>2</sup>

# **CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS**

Schémas conformes et signés: OUI

voir les schemas en annexe **Description Installation:** 

Installation executee conformement aux schemas: en ordre

Protection contre les chocs electriques:

Différentiels essaie par bouton test:en Contrôle des boucles de défaut:en ordre

ordre

Electrode de terre: type: piquets

Continuite PE et liaison equipotentielle:en ordre

Inter.Diff.General: 4p 40A/300mA Diff. supplem.: 4p 40A/30mA

Pas encore places: Nombre de tableaux: 2

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs:En ordre

Test du dif. via courant de défaut (2,5 à 2.75 I∆n)£n ordre Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux:En ordre Borne d'entrée du différentiel d'en-tête scellé par mes soinsOui

Les schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position sont à re-signer;Qui Adéquation entre le différentiel et la valeur de la resistance de dispersion de terre En ordre

Index I: 1260.8

schema unifilaire et schema de position ont ete signes pour approbation Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...):en ordre

Contact direct: en ordre Contact indirect: en ordre

Resist. d'isolement general: 126,8 Mohm

Section: 16 mm<sup>2</sup> Resistance de dispersion: 17.99 Ohm

Nombre de circuits terminaux: 11

Matériel de classe I et liaison équipotentielle:En ordre

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux:Pas d'application

#### CONCLUSION



### L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

Pour le Directeur Technique.

L'inspecteur,

**CONSTATATIONS** 

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - Dérogation (D) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N11() - Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460 ORGANISME DE CONTROLE

IBAN:

http://www.inspectbelgium.be

Mission: 31762

Client / Entreprise: Home-Connections

Num. rapport: 20220008298-V.1

No Client: 00005668 Adresse: Parvis Saint Henri 16, 1200

Woluwe-Saint-Lambert

Ref.PV precedent.:

TVA BE0647601296

Avenue Eiffel, 8

INSPECT BELGIUM asbl/vzw

Contact:

TVA: BF0715553459

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460

INSPECT

**BELGIUM** 

Date d'emission: 2022-08-18



info@inspectbelgium.be

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13 () - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

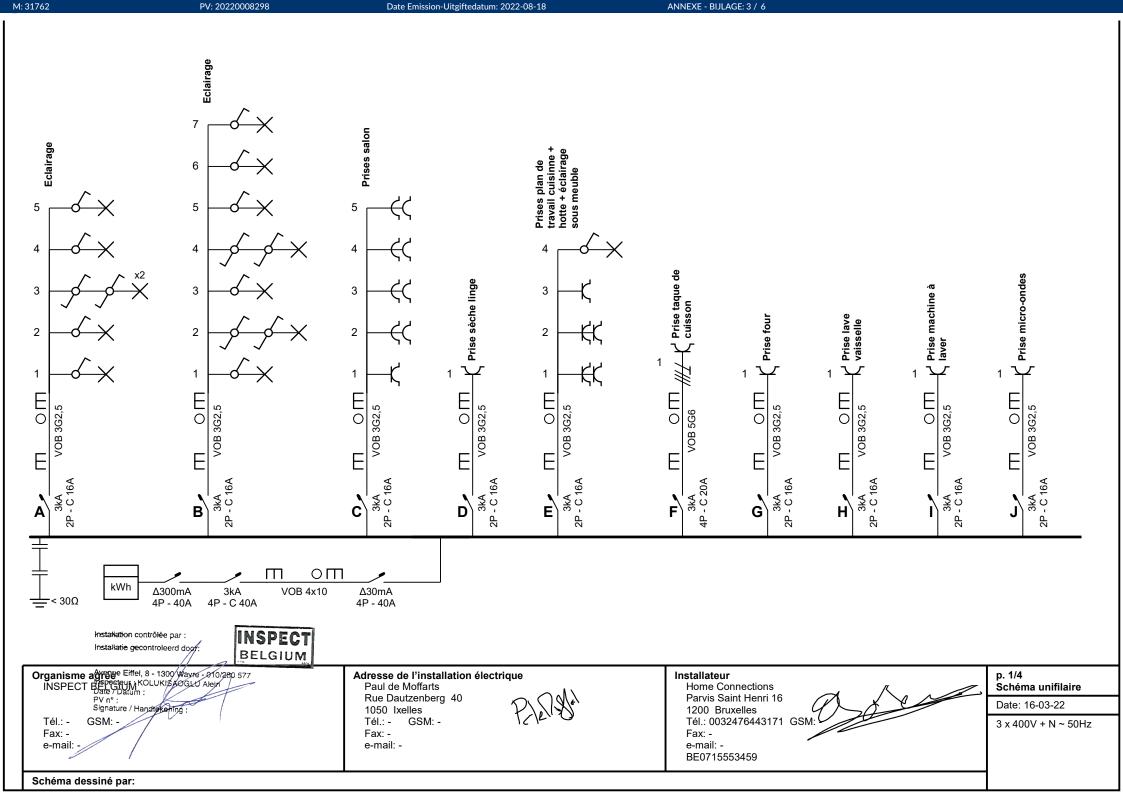
## **CONSEILS/REMARQUES:**

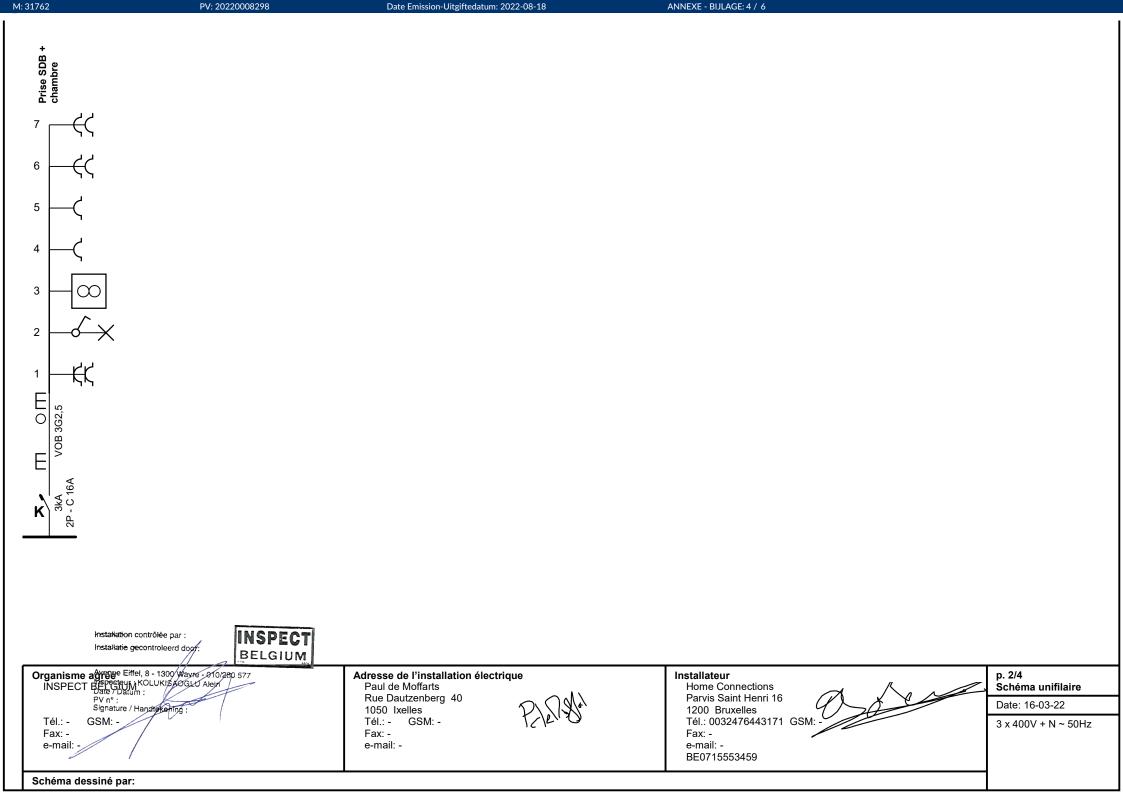
#### Suivant la sous-section 6.5.7.2.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

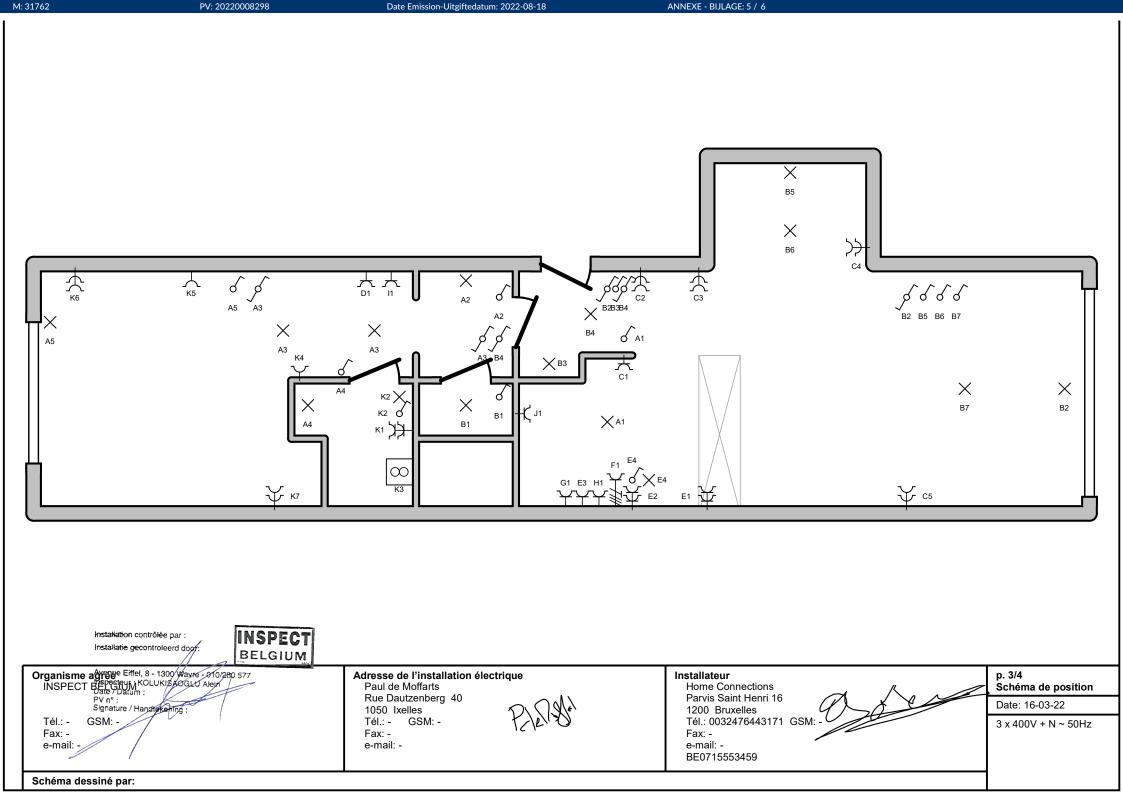
- a) l'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- d) L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460







ANNEXE - BIJLAGE: 6 / 6

Date Emission-Uitgiftedatum: 2022-08-18

M: 31762

Schéma dessiné par:

PV: 20220008298